|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMBASSADE DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 46ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN REPUBLIQUE DE MACEDOINE DU NORD**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 02 Mai 2024***

 ***14h30-18h00***

**Monsieur le Président**,

Le Togo félicite la République de Macédoine du Nord pour les avancées enregistrées en faveur de la promotion et de la protection des droits humains, notamment l’adoption, en 2019, de la loi portant ratification de la Convention sur la réduction des cas d’apatridie et de la nouvelle loi sur la prévention de la corruption et des conflits d’intérêts ; l’augmentation des fonds alloués au fonctionnement du Bureau du Médiateur, qui a été, par ailleurs, érigé en Organe national pour la prévention de la torture.

Toutefois, le Togo encourage la Macédoine du Nord à s’assurer que l’Institution nationale des droits de l’homme dispose de ressources financières et humaines suffisantes pour s’acquitter de son mandat.

Enfin, ma délégation, dans un esprit de dialogue constructif, formule les recommandations, ci-après, à l’endroit de la Macédoine du Nord :

* Procéder à la ratification de la Convention internationale relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur Famille ;
* Envisager la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
* Accélérer le processus en cours devant aboutir à la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’Enfant établissant une procédure de présentation de communications, signé en 2012.

Le Togo souhaite à la Macédoine du Nord, pour terminer, un examen couronné de succès.

**Je vous remercie !**